

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CLAUSE N° 1 : OBJET

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société JG Com - Web Agence et de son client dans le cadre de la vente des marchandises suivantes : création de supports multimédias (print et web), création de sites web, actions de Community Management, actions de Webmarketing, création de contenus rédactionnels, actions de consulting.

Toute prestation accomplie par la société JG Com - Web Agence implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

CLAUSE N° 2 : PRIX

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes.

La société JG Com - Web Agence s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

CLAUSE N° 3 : RABAIS ET RISTOURNES

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société JG Com - Web Agence serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

CLAUSE N° 4 : ESCOMPTE

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

CLAUSE N° 5 : MODALITÉS DE PAIEMENT

Sauf délai de paiement supplémentaire convenu par accord entre les deux parties et figurant sur la facture, le paiement s'effectue au plus tard au 30^e jour suivant la date de facturation (C. Com. art. L. 441-6, al. 2 modifié de la loi du 15 mai 2001). Le paiement s'effectue par virement bancaire au nom de Joana Ballet comme stipulé sur la facture.

Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra verser un acompte de 50 % du montant global de la facture, le solde devant être payé à réception des marchandises. Les travaux réalisés par JG Com - Web Agence pour le compte du client, ne débiteront qu'à partir de la réception du montant de cet acompte sur le compte bancaire de Joana Ballet.

CLAUSE N° 6 : RETARD DE PAIEMENT

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société JG Com - Web Agence une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

Cette pénalité est calculée sur le montant HT de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. (articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.)

CLAUSE N° 7 : CLAUSE RÉGULATOIRE

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause « Retard de paiement », l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société JG Com - Web Agence.

CLAUSE N° 8 : CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

La société JG Com - Web Agence conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société JG Com - Web Agence se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Conformément au CPI (articles L. 121-1 à L. 121-9) ne seront cédés au client pour l'œuvre décrite que les droits patrimoniaux explicitement énoncés dans les conditions de cession, à l'exclusion de tout autre, et ce, dans les limites y figurant également. Il est rappelé que le droit moral d'une création (comportant entre autres

droit au respect de l'œuvre et droit au respect du nom) reste attaché à son auteur de manière perpétuelle et imprescriptible. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite, et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque (art. L. 122-4 du CPI).

JG Com - Web Agence se réserve le droit de mentionner sa réalisation pour la société cliente comme référence et de citer des extraits textuels ou iconographiques des œuvres concernées dans le strict cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité. Toute réserve au droit de publicité de JG Com - Web Agence devra être notifiée et négociée avant la signature du devis et mentionnée sur la facture.

CLAUSE N° 9 : RESPONSABILITÉ

La société cliente assume pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels et iconographiques figurant dans la réalisation livrée par JG Com - Web Agence, tout comme de l'exploitation qui en sera faite, et notamment de la conformité de cette dernière avec les réglementations en vigueur. Elle assure également être propriétaire des droits nécessaires à l'exploitation de tous les éléments créatifs textuels et iconographiques fournis par elle à JG Com - Web Agence dans le cadre de sa mission, et garantit JG Com - Web Agence contre toute plainte tierce relative à la violation des droits de ces éléments.

CLAUSE N° 10 : LIVRAISON

La livraison est effectuée :

- soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur ;
- soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin à l'attention de l'acheteur ;
- soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à l'allocation de dommages et intérêts et l'annulation de la commande. Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur. En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

CLAUSE N° 11 : FORCE MAJEURE

La responsabilité de la société JG Com - Web Agence ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

CLAUSE N° 12 : TRIBUNAL COMPÉTENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Pontoise.

CLAUSE N°13 : SERVICE DE MÉDIATION

Pour tout différend qui naîtrait de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou non inexécution de ces CGU ou des services de JGCom Web Agence si nous ne sommes pas parvenus à trouver une solution, rapprochez-vous de l'organisme de médiation compétent pour traiter les litiges dont JGCOM Web Agence pourrait être responsable par écrit à **Société de la Médiation Professionnelle - Médiation de la consommation - 24, rue Albert de Mun - 33 000 Bordeaux** ou via le formulaire en ligne : <https://www.mediateur-consommation-smp.fr>

Faîtes figurer les informations suivantes : nom, prénom, téléphone/adresse email, adresse postale, la nature de votre demande, l'exposé et la description du litige, toutes les pièces factuels pour appuyer vos propos et les éventuels échanges qui vont aussi en ce sens, ainsi que vos attentes concernant l'action en médiation.